

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE
Lieu : Salle des fêtes de la commune de MORIZES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 MARS 2022

* * *

L'an deux mille vingt-deux (2022), le vingt-quatre (24) mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Morizès, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 18 mars 2022

Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers : 61

En exercice : 61

Présents : 43 (41 titulaires et 2 suppléants votants)

Votants : 48 (43 présents et 5 pouvoirs)

* * *

41 titulaires présents : M. André-Marc BARNETT (Maire d'Aillas), M. François GUILLOMON (élu d'Aillas), M. Philippe CAMON-GOLYA (Maire d'Auros), Mme Isabelle SABIDUSSI (élue d'Auros), M. Serge ISSARD (Maire de Bagas), M. Bernard PAGOT (Maire de Barie), M. Richard GAUTHIER (Maire de Bassanne), M. Guy DUBOUILH (Maire de Berthez), M. Jean-Michel MASCOTTO (Maire de Bourdelles), M. Yannick DUFFAU (Maire de Brannens), M. Jean-Louis SAUMON (Maire de Brouqueyran), M. Bastien MERCIER (Maire de Camiran), M. Jérémie GAILLARD (Maire de Caudrot), M. Nicolas SENNAVOINE (élu de Caudrot), M. François QUIRIN (Maire de Floudès), M. Philippe MOUTIER (Maire de Gironde-sur-Dropt), Mme Graziella CHIAPPA (élue de Gironde-sur-Dropt), M. Bruno MARTY (Maire de La Réole), Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), M. Christophe GARDNER (élu de La Réole), M. Jean-François MORO (élu de La Réole), Mme Marie-Françoise MAURIAC (Maire de Les Esseintes), M. Alain BREUILLE (Maire de Loubens), M. Emmanuel GIL (Maire de Loupiac-de-la-Réole), Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy), M. Patrick DEBRUYNE (Maire de Monségur), M. Joël DOUX (Maire de Montagoudin), Mme Michèle CHOVIN (Maire de Morizès), M. Francis ZAGHET (Maire de Pondaurat), M. Dominique TURBET DELOF (Maire de Puybarban), M. Jacky BRITTON (Maire de Roquebrune), M. Thierry GOURGUES (Maire de Saint-Exupéry), M. Didier LECOURT (Maire de Saint-Hilaire-de-la-Noaille), M. Franck BOULIN (Maire de Saint-Laurent-du-Plan), M. Matthias ROBINE (Maire de Saint-Martin-de-Sescas), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (Maire de Saint-Michel-de-Lapujade), Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac), M. Eliam ARDOUIN (Maire de Saint-Sève), M. Philippe MOUTE (Maire de Saint-Vivien-de-Monségur), M. Henri JOANCHICOY (Maire de Sainte-Foy-La-Longue), M. Patrick MONTA (Maire de Savignac).

* * *

5 titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un autre titulaire :

M. Sébastien GOUDENECHÉ (Maire de Lamothe-Landerron), absent excusé, donne pouvoir à Mme Clara DELAS (Maire de Mongauzy) ; M. Vincent GORSE (élu de La Réole), absent excusé, donne pouvoir à M. Christophe GARDNER (élu de La Réole) ; M. Pascal LAVERGNE (élu de Monségur), absent excusé, donne pouvoir à M. Patrick MONTOT (Maire de Savignac) ; M. Stéphane DENOYELLE (Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac), absent excusé, donne pouvoir à Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac) ; M. Philippe DELIGNE (élu de Saint-Pierre-d'Aurillac), absent excusé, donne pouvoir à Mme Myriam BELLOC (élue de Saint-Pierre-d'Aurillac).

* * *

2 suppléants votants :

M. Olivier MONGET (suppléant de Blaignac) en l'absence de M. Bernard VINCENTE (Maire de Blaignac), M. Hervé ARTERO (suppléant de Noailac) en l'absence de Mme Christine LEBON (Maire de Noailac).

* * *

4 titulaires absents excusés et non suppléés :

Mme Sandrine GARRELIS (élue de Caudrot), M. Serge POUJARDIEU (Maire de Fontet), M. Alain DOUX (Maire de Fossès-et-Baleyssac), Mme Mylène MORIN (Maire de Hure).

* * *

9 titulaires absents non excusés et non suppléés :

M. François MERVEILLEAU (Maire de Casseuil), M. Laurent MAZIERE (élu de Gironde-sur-Dropt), Mme Patricia LAFUGE (élue de Lamothe-Landerron), M. Luc SONILHAC (élu de La Réole), Mme Camille ESTOURNES (élue de La Réole), Mme Sophie VAULTIER (élue de La Réole), Mme Milouda M'SSIEH (élue de La Réole), M. Laurent BIGNOLLES-SORBIE (élu de La Réole), Mme Rebecca BECERRRO-ALVAREZ (élue de Monségur).

* * *

Information : 2 suppléants présents mais non votants : Mme Carine BUTLER (suppléante de Bassanne), M. Guy CAZADE (suppléant de Loubens).

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : Michèle CHOVIN, Maire de Morizès.

* * *

- *Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il sera fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2020 051 du 16 juillet 2020 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC. Sont jointes également les décisions du Président prises au nom de la compétence « urbanisme » de la CdC et en particulier l'exercice ou l'abandon du droit de préemption urbain sur les zones sur lesquelles la CdC est compétente (documents dédiés et joints au présent envoi dématérialisé).*

NB : Depuis le dernier conseil communautaire du 27 février 2022, le Président n'a été amené à prendre aucune décision par délégation du conseil communautaire concernant le Droit de Préemption Urbain (ou DPU).

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans questions ni remarques.

RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraites (des agents) du Centre de Gestion (CdG) de la Gironde par voie conventionnelle : Le Président rappelle que le service « retraites » du Centre de Gestion de la Gironde assiste la collectivité dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de qualifications des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations, etc.) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites assurée par celui-ci pour les collectivités qui lui sont affiliées. Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite. Le service « retraites » du Centre de Gestion a la possibilité d'accompagner la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR). Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par voie conventionnelle en appelant une contribution financière globale et forfaitaire dont le montant est fixé en fonction du nombre d'agents CNRACL. Pour notre établissement/collectivité cette participation annuelle s'élève à mille neuf cent quatre-vingt euros (1 980 euros) par an.

Il est donc proposé :

- d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- de confier au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite ;
- d'autoriser le Président à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Grille tarifaire jointe ci-dessous :

Grille tarifaire – Applicable au 1^{er} janvier 2022

Délibération DE-00031-2021 du 23 juin 2021 du Conseil d'administration du Centre de
Gestion de la Gironde

COLLECTIVITES / ETABLISSEMENTS PUBLICS NOMBRE D'AGENTS CNRACL	BAREME TARIFICATION EN EUROS PAR AN
1 à 3 agents	60
4 à 6 agents	120
7 à 9 agents	180
10 à 14 agents	280
15 à 19 agents	380
20 à 29 agents	580
30 à 59 agents	1 180
60 à 99 agents	1 980
100 à 149 agents	2 980
150 à 199 agents	3 980
200 à 250 agents	5 000
251 agents et plus	6 400

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Approbation d'une mise à jour du tableau des effectifs / créations de postes : Vu le décret numéro 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux, et considérant que la collectivité compte parmi ses effectifs six agents faisant partie du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture et que deux d'entre elles ont bénéficié d'un avancement de garde, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité comme suit.
Il est nécessaire de créer cinq postes au grade d'auxiliaires de puériculture de classe normale et trois de classe supérieure.
Les anciennes dénominations de poste seront supprimées uniquement après avis du Comité technique.

Il est donc proposé d'adopter le tableau des effectifs comme suit :

Filières/ Grades ou emplois fonctionnels	Postes Permanents	ETP créés
Administrative	22	22,00
C1	9	9,00
Adjoint administratif	7	7,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	2,00
C2	5	5,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	5	5,00
A1	4	4,00
Attaché territorial	4	4,00
A2	4	4,00
Attaché principal	4	4,00
Animation	45	36,86
C1	25	20,13
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	2,00
Adjoint d'animation	23	18,13
C2	8	7,55
Adjoint d'animation principal 2ème classe	8	7,55
B1	11	8,18
Animateur	11	8,18
C3	1	1,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1,00
Culturelle	20	15,00
C1	4	4,00
Adjoint du patrimoine des bibliothèques	4	4,00
B1	11	6,65
Assistant de conservation	1	1,00
Assistant d'enseignement artistique	10	5,65
B2	2	1,35
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	1	0,35
C3	2	2,00
Adjoint du patrimoine des bibliothèques principal de 1ère classe	2	2,00
A1	1	1,00
Bibliothécaire territorial	1	1,00
Emplois fonctionnels	1	1,00
A	1	1,00
DGS EPCI 20-40 000 H	1	1,00
Médico-sociale	23	21,99
C1	3	3,00
Auxiliaire de puériculture	1	1,00
Agent social	2	2,00
C2	5	5,00
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	4	4,00
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe	1	1,00
B1	6	6,00
Infirmière de classe normale	1	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	5	5,00
B2	3	3,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3	3,00
C3	2	2,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	2	2,00
A1	3	1,99
Puéricultrice classe normale	1	1,00
Puéricultrice territoriale hors classe	1	0,50
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	0,49
A3	1	1,00
Puéricultrice territoriale hors classe	1	1,00
Sociale	12	12,00
A	1	1,00
Assistant socio-éducatif 2ème classe	1	1,00
C1	4	4,00
Agent social	4	4,00
C2	3	3,00
Agent social principal de 2ème classe	3	3,00
B1	3	3,00
Educateur de jeunes enfants	3	3,00
A2	1	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1,00
Technique	21	18,88
C1	15	12,88
Adjoint technique	7	6,14
Adjoint technique principal 2ème classe	7	6,37
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0,37
C2	1	1,00
Agent de maîtrise principal	1	1,00
B3	1	1,00
Technicien principal 1ère classe	1	1,00
B1	1	1,00
Technicien	1	1,00
A1	3	3,00
Ingénieur	3	3,00
Sportive	2	2,00
C1	1	1,00
Opérateur des activités sportives	1	1,00
A2	1	1,00
Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	1	1,00
Total général	146	129,73

Francis ZAGHET, Président, présente la délibération.

Pas de question ni de remarque.

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

ECONOMIE

- Fixation du prix de vente des terrains à bâtir en ZAE communautaires : La Communauté de Communes a aménagé trois (3) zones d'activités (dont les 2 premières sont gérées au sein d'un même budget annexe) au sein de son territoire :
 - Bois Majou Nord commune d'Aillas (budget annexe) ;
 - Bois Majou Sud commune d'Aillas (budget annexe) ;
 - Ecopôle commune de Loupiac de La Réole (budget annexe) ;

Compte tenu de l'importance de la réactivité dans le domaine économique et du rapport aux acquéreurs potentiels de lots sur les zones d'activité, il est proposé de poursuivre la délégation déjà confiée au bureau exécutif (bureau des Vice-Présidents) du pouvoir d'autoriser le Président à signer les actes de vente et toutes les pièces nécessaires concernant les terrains situés sur les ZAE communautaires précitées.

Mais au regard de l'évolution du coût de revient (budget de lotissement), il est nécessaire, par contre, dans le cadre de cette délégation déjà appliquée, de revoir le prix de vente des terrains viabilisés en zones d'activités économiques, actuellement vendus entre 8 et 12 € HT et de le fixer à compter du 1^{er} avril 2022 entre 12 et 18 € HT selon le lot et ses caractéristiques foncières.

Bruno MARTY, Vice-Président, présente la délibération.

Interventions de la salle :

- *AM Barnett intervient pour souligner combien, selon lui, il n'est pas souhaitable d'augmenter les tarifs de vente des terrains dans une période où cette ZAE souffre d'un déficit d'attractivité du fait du manque de travail de fond sur le développement économique et surtout du fait des occupations illégales et très régulières de gens du voyage avec des dégradations nombreuses à la clé ;*
- *Le Vice-Président MARTY lui rappelle toute l'action de la CdC en termes de soutien aux entreprises, avant, pendant et après le COVID ;*
- *Le Président ZAGHET rappelle toute l'action de la CdC pour empêcher et gérer les occupations de gens du voyage, il rappelle sa demande formulée de nombreuses fois au Sous-Préfet d'organiser une réunion des Présidents de CdC ;*
- *Le Vice-Président MARTY et le Président ZAGHET indiquent à tous les élus le choix fait par le Bureau Exécutif d'acquérir des blocs de béton de 2,4 tonnes chacun pour bloquer l'accès aux terrains non encore vendus au sein de la ZAE de Boix Majou sud.*

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget principal de la collectivité : Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur, il est voté par l'assemblée délibérante. **Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif.**

Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget annexe MSR de la collectivité : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget annexe Frimont de la collectivité : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget annexe Ecopôle de la collectivité : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *
FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget annexe Bois Majou de la collectivité : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *
FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget annexe OM de la collectivité : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *
FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion (CG) 2021 du budget annexe Gemapi de la collectivité : Il s'agit de délibérer pour adopter formellement le compte de gestion (CG) 2021 du budget considéré, et fourni par la DGFIP.

Le document complet (issu de la DGFIP) est joint en annexe de la présente note.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *
FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget principal de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement des résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	69000 - BUDGET PRINCIPAL	
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses de fonctionnement	9 204 232,90	
Recettes de fonctionnement	9 356 967,53	
Résultat de l'exercice	152 734,63	
Résultat antérieur reporté 2020 (002)	2 324 225,25	-
Résultats section de fonctionnement	2 476 959,88	-
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'investissement	1 438 904,90	
Recettes d'investissement	941 479,57	
Solde	- 497 425,33	
Solde d'exécution reporté 2020 (001)	- 233 653,10	
Résultats section d'investissement	- 731 078,43	
Résultat global de clôture sans RAR	1 745 881,45	-
RAR Dépenses	351 872,00	
RAR Recettes	829 823,00	
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	477 951,00	
Besoin de financement SI négative	- 253 127,43	
Résultat global de clôture avec RAR	2 223 832,45	-

NB : La note du compte administratif 2021 est présentée et transmise en annexe à la note de synthèse.

Le Président Francis ZAGHET sort de la salle pour toutes les délibérations d'adoption de comptes administratifs. Le nombre de votants passe à 47.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (45 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS : François GUILLOMON et André-Marc BARNETT)

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget annexe MSR de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	69004 - BUDGET ANNEXE MSR	Z€
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses de fonctionnement	182 381,97	
Recettes de fonctionnement	182 382,24	
Résultat de l'exercice	0,27	
Résultat antérieur reporté 2020 (002)	- 0,63	
Résultats section de fonctionnement	- 0,36	
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'investissement	170 028,07	
Recettes d'investissement	170 028,07	
Solde	-	
Solde d'exécution reporté 2020 (001)	0,36	
Résultats section d'investissement	0,36	
Résultat global de clôture sans RAR	- 0,00	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	-	
Résultat global de clôture avec RAR	- 0,00	

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (47 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget annexe Frimont de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	69060 - BUDGET ANNEXE Bâtiment Frimont	A
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses de fonctionnement	845,04	
Recettes de fonctionnement	-	
Résultat de l'exercice	- 845,04	-
Résultat antérieur reporté 2020 (002)	- 1 326,77	
Résultats section de fonctionnement	- 2 171,81	
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'investissement	18 299,04	
Recettes d'investissement	24 091,00	
Solde	5 791,96	
Solde d'exécution reporté 2020 (001)	103 842,13	
Résultats section d'investissement	109 634,09	
Résultat global de clôture sans RAR	107 462,28	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	-	
Résultat global de clôture avec RAR	107 462,28	

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (47 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget annexe Ecopôle de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	69040 - BUDGET ANNEXE Zone Ecopole La Réole	
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses de fonctionnement	28 924,70	
Recettes de fonctionnement	30 838,37	
Résultat de l'exercice	1 913,67	-
Résultat antérieur reporté 2020 (002)	55 103,53	-
Résultats section de fonctionnement	57 017,20	-
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'investissement	27 076,64	
Recettes d'investissement	40 139,18	
Solde	13 062,54	
Solde d'exécution reporté 2020 (001)	93 041,64	
Résultats section d'investissement	106 104,18	
Résultat global de clôture sans RAR	163 121,38	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	-	
Résultat global de clôture avec RAR	163 121,38	

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (47 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget annexe Bois Majou de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	69070 - BUDGET ANNEXE Zone Bois Majou Aillas	
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses de fonctionnement	258 617,01	
Recettes de fonctionnement	211 123,23	
Résultat de l'exercice	- 47 493,78	
<i>Résultat antérieur reporté 2020 (002)</i>	61 142,03	-
Résultats section de fonctionnement	13 648,25	
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'investissement	23 863,14	
Recettes d'investissement	232 005,10	
Solde	208 141,96	
<i>Solde d'exécution reporté 2020 (001)</i>	166 597,55	
Résultats section d'investissement	374 739,51	
Résultat global de clôture sans RAR	388 387,76	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	-	
Résultat global de clôture avec RAR	388 387,76	

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (47 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget annexe OM de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	69035 - BUDGET ANNEXE Ordures ménagères	34
<i>Fonctionnement</i>		
Dépenses de fonctionnement	3 421 678,39	
Recettes de fonctionnement	3 456 599,34	
Résultat de l'exercice	34 920,95	
<i>Résultat antérieur reporté 2020 (002)</i>	- 12 596,37	
Résultats section de fonctionnement	22 324,58	
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'investissement	-	
Recettes d'investissement	-	
Solde	-	-
<i>Solde d'exécution reporté 2020 (001)</i>	-	
Résultats section d'investissement	-	-
Résultat global de clôture sans RAR	22 324,58	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	-	
Résultat global de clôture avec RAR	22 324,58	

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (47 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Approbation du Compte Administratif (CA) 2021 du budget annexe Gemapi de la collectivité : Il s'agit de voter le compte administratif 2021 du budget considéré ; les informations budgétaires globales étant jointes au présent envoi avec le détail en fonctionnement et en investissement de nos résultats et un récapitulatif de la situation d'ensemble de tous les comptes administratifs 2021.

RESULTATS D'EXECUTION DES BUDGETS 2021	34007-BUDGET ANNEXE GEMAPI
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses de fonctionnement	356 113,28
Recettes de fonctionnement	422 018,20
Résultat de l'exercice	65 904,92
<i>Résultat antérieur reporté 2020 (002)</i>	153 456,57
Résultats section de fonctionnement	219 361,49
<i>Investissement</i>	
Dépenses d'investissement	106 913,93
Recettes d'investissement	20 015,72
Solde	- 86 898,21
<i>Solde d'exécution reporté 2020 (001)</i>	3 383,37
Résultats section d'investissement	- 83 514,84
Résultat global de clôture sans RAR	135 846,65
RAR Dépenses	37 290,00
RAR Recettes	137 000,00
Solde des restes à réaliser 2021 sur 2022	99 710,00
Résultat global de clôture avec RAR	235 556,65

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (47 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

Le Président Francis ZAGHET devient à nouveau le président de séance.

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget principal : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	69000 - BUDGET PRINCIPAL	€
001 - Report du résultat en Investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	- 731 078,43	
1068 - Excédent capitalisé surplus de rec	253 127,43	-
RAR Dépenses	351 872,00	
RAR Recettes	829 823,00	
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	2 223 832,45	-

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe MSR : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	69004 - BUDGET ANNEXE MSR	é Zc
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	0,36	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	- 0,36	

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**
Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe Frimont : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	69060 - BUDGET ANNEXE Bâtiment Artisanal Frimont	é Zc
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	109 634,09	
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	- 2 171,81	

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**
Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe Ecopôle : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	69040 - BUDGET ANNEXE Zone Ecopole La Réole	€
001 - Report du résultat en investissement	106 104,18	
(R+)Excédent ou (D-) Déficit		
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	57 017,20	-

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe Bois Majou : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	69070 - BUDGET ANNEXE Zone Bois Majou Aillas	€
001 - Report du résultat en investissement	374 739,51	
(R+)Excédent ou (D-) Déficit		
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	13 648,25	

**LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe OM : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	69035 - BUDGET ANNEXE Ordures ménagères	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	-	-
RAR Dépenses	-	
RAR Recettes	-	
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit	22 324,58	

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget annexe Gemapi : Il convient de voter la décision d'affectation du résultat global du budget considéré (CA 2021) en vue de la préparation du budget primitif (BP) 2022 considéré (vote prévu le 14 avril 2022).

AFFECTATION DES RESULTATS	34007-BUDGET ANNEXE GEMAPI	
001 - Report du résultat en investissement (R+)Excédent ou (D-) Déficit	-	83 514,84
RAR Dépenses		37 290,00
RAR Recettes		137 000,00
002 - Report du résultat en fonctionnement (R+) Excédent ou (D-) Déficit		219 361,49

LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)

Sans remarque, ni demande de précisions de la part des élus

* * *

FINANCES

- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2022 d'après le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2022 dont l'adoption du rapport égalité femmes – hommes : Le débat d'orientations budgétaires constitue une étape importante pour le conseil communautaire qui peut prendre connaissance de la situation financière de la Communauté de communes et discuter des perspectives.
Ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales.
La présentation du budget primitif 2022 est prévue au conseil communautaire du 14 avril 2022. Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais il doit,

néanmoins, faire l'objet d'une délibération avec vote.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport annexé constituera ainsi un document de référence pour le plan d'actions de la Communauté de communes notamment pour les orientations du budget 2022, les actions à mener dans les différents domaines d'exercice des compétences communautaires, les réflexions et orientations sur l'évolution des compétences.

Pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, une présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit avoir lieu préalablement aux débats sur le projet de budget, conformément à l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Annexes à la délibération :

Annexe 1. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022 ;

Annexe 2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Rapport Egalité Femme/Homme pour le R.O.B 2021

Objet : Eléments pouvant être évoqués lors du D.O.B

- 5.697 millions de personnes travaillent dans la Fonction Publique,
- 1.960 millions de personnes travaillent dans la Fonction Publique Territoriale, soit 34.4%,

Notre Communauté de communes :

Sur 122 personnes (titulaires et emploi permanent – hors remplacement et vacances ALSH), 76% sont des femmes,

Sur 84 agents titulaires, 82% sont des femmes,

Sur 38 agents sur emploi permanents, 63% sont des femmes.

89% des femmes sont en catégorie C,

62% des femmes sont en catégorie B,

64% des femmes sont en catégorie A,

L'augmentation par rapport à 2020 du nombre de catégorie A est dû au fait que les Educatrices de jeunes enfants catégorie B sont passées en catégorie A suite à la réforme en 2021.

Pyramide des âges :

55% de l'effectif féminin a entre 30 et 50 ans contre 58% pour les hommes,

29% de femmes de + de 50 ans contre seulement 16% de femmes de – de 30 ans,

29% d'hommes de + de 50 ans contre 14% de – de 30 ans,

Les avancements de grade n'ont concerné que des femmes (il y en a eu 5),

Les emplois de direction sont largement masculins,

Les temps non complets se conjuguent à 15% pour les femmes et 21% pour les hommes,

Le compte épargne temps est féminisé à hauteur de 85%,

Les rémunérations des titulaires (salaire net mensuel) :

Pour la catégorie C, la CDC est à 1550 euros nets, au niveau national elle s'élève à 1800 euros nets,

Pour la catégorie B, la CDC est à 1643 euros nets, au niveau national elle s'élève à 2369 euros nets,

Pour la catégorie A, la CDC est à 2463 euros nets, au niveau national elle s'élève à 3410 euros nets.

Interventions de la salle :

Le Président présente les pistes pour augmenter les recettes de fonctionnement et demande aux élus de donner un premier avis sur ces évolutions, avant le vote du prochain conseil communautaire du 14 avril.

- Jacky BRITTON est favorable à la CFE minimum mais pas pour les entreprises les plus récemment installées.
- Henry JOANCHICOY est défavorable à la baisse des AC négatives car le calcul d'origine des AC était trop arbitraire et n'a jamais été révisé dans le temps. Il demande l'annulation des AC négatives.
- André-Marc BARNETT dénonce l'apologie de la hausse des impôts et souligne les efforts à faire sur le développement économique. Il rappelle qu'il reste 2 millions d'euros et dénonce les dépenses somptuaires et l'augmentation des impôts comme il l'avait prédit.
- Guy DUBOUILH demande si une révision des AC est bien possible avec la seule majorité qualifiée ?
- Francis ZAGHET rappelle que cela fait 6 ans que les taxes n'ont pas été augmentées.
- François GUILLOMON rappelle qu'il s'était ému de la hausse prévue du chapitre 012 de 2020 à 2021, qu'il avait été « recadré » et que pourtant cette augmentation est là. La croissance va être pénalisée durablement et pourtant on augmente encore notre 011 de CA à BP. Il pense qu'on avance vers toujours plus avec toujours moins.
- Matthias ROBINE rappelle que l'inflation frappe la CDC comme les ménages. Il redit qu'il est illusoire de remettre en cause le calcul des AC alors qu'on a construit une histoire commune. La CDC doit financer ses propres services avec sa propre fiscalité. Il faut donc une comparaison des taux de TFPB sur les territoires voisins. La CDC est sous administrée dans certains secteurs d'activités. Il faudrait comparer aussi les services.
- Alain BREUILLE demande une nouvelle fois le coût final et le coût plafond de la MSAP, tant en investissement qu'en fonctionnement, avec le coût des matériaux de demain.
- Bastien MERCIER pense qu'il ne faut pas attendre trop pour augmenter les impôts, il faut le faire maintenant.
- Philippe MOUTIER soutient qu'il faut une réflexion plus longue et plus en profondeur au cours de l'année 2022.
- Serge ISSARD souligne que l'abandon de la piste est une économie nette.
- Christian MALANDIT-SALLAUD est favorable à une révision globale des AC par équité. Il demande une synthèse de ces débats et une réflexion commune. Il rappelle les VLM sont de 1 à 2 entre les communes du territoire. Il est favorable à la hausse du taux de CFE et au report des excédents des BA et CFE minimum.
- Joël DOUX rappelle que l'AC d'origine avait pour seul objectif d'engager la mécanique.
- Bastien MERCIER est favorable à une seule hausse d'impôts dans tout le mandat. Il est défavorable aux AC et aux nouveaux services.

Votes sur les différentes hypothèses de recettes nouvelles :

FPIC (dérogatoire) = 0 pour / 48 contre
Baisse générale des AC (de -2%) = 16 pour / 19 contre/ 13 abstentions
TFPB passée de 2% à 3% (+ 1 point) = 39 pour / 4 contre / 5 abstentions
CFE passée de 25,95% à 26.50 % = 41 pour / 2 contre / 5 abstentions
CFE mini = 43 pour / 0 contre / 5 abstentions

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2022 (48 VOIX)**

**L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses terminées,
La séance est levée à 23h00.**

Certifié conforme à l'original,
Au registre sont les signatures des votants,
Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

